

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S.)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 13

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 21 novembre 2023  
Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 15

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, Laurence ALGOUD, Hélène SYLVESTRE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Freddy MARTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien SYLVAIN

---

**Objet : Autorisation liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**  
**N°2023-11-28-05**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29  
Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières  
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser Mr le Président à régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 (budget général – 61100, et budget annexe assainissement – 61102)

Le Conseil syndical, à l'UNANIMITE des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent à savoir :

Budget général (61100)

Chapitre 20 crédits ouverts 9 000 € montants autorisés 2 250 €  
Chapitre 21 crédits ouverts 115 848.99 € montants autorisés 28 962.24 €  
Chapitre 23 crédits ouverts 1 527 244.17 € montants autorisés 381 811.04 €

Budget annexe (61102)

Chapitre 20 crédits ouverts 1 500 € montants autorisés 375 €  
Chapitre 21 crédits ouverts 22 500 € montants autorisés 5 625 €  
Chapitre 23 crédits ouverts 1 120 000 € montants autorisés 280 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 30/11/2023

MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 01/12/2023  
et publication le : 01/12/2023



Le Président, Gilles

